

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

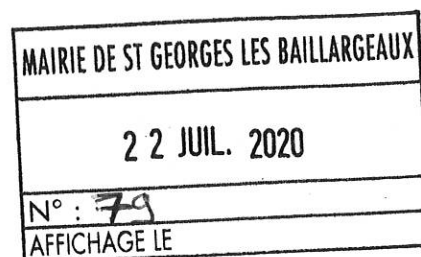
L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Mérovée, sur convocation de Monsieur Eric GHIRLANDA, Maire. Le lieu de réunion a bien été spécifié et explicité sur les convocations adressées aux conseillers municipaux.

Présents : Eric GHIRLANDA, Corinne SUIRE, Dominique CADU, Virginie DELACOUR, Alain BARRAUD, Corinne MORCEAU, Laurent DARPEIX, Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Sylviane MAUXION, Corinne GIRAUD, Didier LOIRET, Philippe LAINE, Pascal DIONNET, Anita HAVET, Christophe STEPHANT, Sébastien DURAND, Angélique FLEVEAU, Isabelle POUDRET, Caroline MOREAU-VILLATTE.

Excusés :

Stéphane BERGEON donne pouvoir à Eric GHIRLANDA,
Bruno LEVÊQUE donne pouvoir à Laurent DARPEIX,
Claire BRETHENOUX donne pouvoir à Isabelle POUDRET,
Peggy LEGRAND donne pouvoir à Christophe STEPHANT,
Pascale MALLIA donne pouvoir à Patrick CHAPRON,
Laurie BERGE donne pouvoir à Dominique CADU,
Kévin SAUVAGET donne pouvoir à Robert MEMETEAU.

Secrétaire : Corinne GIRAUD.



Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Commission communale des impôts directs : nomination des commissaires

Arrivée de Monsieur Philippe LAINE à 19h08.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de créer une commission communale des impôts directs dont le rôle principal est l'évaluation des impôts directs locaux payés par les ménages. Il ajoute qu'elle émet également un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales, lorsque le litige porte sur une question de fait ou sur la révision des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation à l'occasion des travaux des différentes commissions compétentes qui seront mobilisées en 2025 en vue de la fixation des secteurs d'évaluation et des tarifs. Il informe le Conseil Municipal de sa composition : outre son Président, huit membres titulaires et huit membres suppléants. Il poursuit son propos en évoquant le fait que ses membres sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la commune et qu'il convient de prévoir une liste de trente-deux personnes. Après avoir pris connaissance des noms proposés par Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de proposer les noms des commissaires suivants :

| | |
|----|-----------------------|
| 1 | Gilles CADU |
| 2 | Jean-Claude NOGHEROT |
| 3 | Jean ROUAULT |
| 4 | Alexandre CADU |
| 5 | Gérard BOURDIER |
| 6 | Jean NERON |
| 7 | Patrice TORNAY |
| 8 | Anne-Marie MORISSET |
| 9 | Christian HALLUIN |
| 10 | Denise CANTE |
| 11 | Marie- Etienne MOREAU |
| 12 | Brigitte GAUTIER |
| 13 | André GUILLE |
| 14 | André CABANES |
| 15 | Maryline BRAULT |
| 16 | Jean CARTIER |

| | |
|----|---------------------------|
| 17 | Christelle GUILLE |
| 18 | Thierry BRAULT |
| 19 | Pascale GILLI SAINT SAENS |
| 20 | Sabine GIACINTI |
| 21 | Didier BESSERON |
| 22 | Serge CHAMPALOU |
| 23 | James DESCHAMPS |
| 24 | Gérard NOIRAUT |
| 25 | Andre GRANGER |
| 26 | Michel PHILIPPOT |
| 27 | Bertrand CAUDRON |
| 28 | Laurent LATUS |
| 29 | Roland AUGUSTE |
| 30 | Jean BOISSON |
| 31 | Christelle REY |
| 32 | Pascal LACHETEAU |

et charge Monsieur le Maire de communiquer les noms au directeur départemental des finances publiques.

Convention de délégation de compétence d'octroi d'une partie des secours d'urgence aux ressortissants de la Vienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un partenariat avec le Département de la Vienne pour venir en aide aux personnes les plus en difficulté pendant la période de la crise sanitaire (jusqu'au 11 mai 2020). Il ajoute qu'une convention doit être signée avec le Département en vue de régulariser l'octroi des secours d'urgence attribués aux ressortissants de la commune dont le montant total s'élève à 400 euros. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

FINANCES

Travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans différents bâtiments : plan de financements et demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de remplacement des menuiseries extérieures à venir sur différents bâtiments de la commune qui seront réalisés par l'entreprise OCIH pour un montant total de 32 313,00 euros H.T. Il propose de financer ces travaux en sollicitant des subventions auprès de l'Etat et du Département de la Vienne. Après avoir pris note des sites concernés (bâtiment 1 rue des Hospitaliers, école maternelle et porte d'entrée de la mairie), après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financements établi comme suit :

| Dépenses | Montant H.T. | Recettes | Montant H.T. |
|---|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Fourniture et pose en rénovation de menuiseries extérieures | 32 313,00 € | Etat - DETR 2020 (30%) | 9 693,90 € |
| | | Département - ACTIV 2020 (50%) | 16 156,50 € |
| | | Commune (20%) | 6 462,60 € |
| TOTAL | 32 313,00 € | TOTAL | 32 313,00 € |

Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention correspondantes et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Travaux réfection de la couverture d'un bâtiment communal situé 1 rue des Hospitaliers : plan de financements et demande de subvention

Monsieur le Maire conserve la parole et informe le Conseil Municipal de l'inscription d'une somme en dépense d'investissement au budget principal 2020 pour réaliser des travaux de réfection de la couverture et le remplacement des menuiseries extérieures d'un bâtiment communal situé 1 rue des Hospitaliers. Il propose comme pour le précédent dossier de solliciter l'Etat et le Département de la Vienne pour financer ces travaux. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financements comme suit :

| Dépenses | Montant H.T. | Recettes | Montant H.T. |
|---|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Travaux de réfection de la toiture d'un bâtiment communal situé au 1 rue des Hospitaliers | 24 598,92 € | Etat - DETR 2020 (30%) | 7 379,68 € |
| | | Département - ACTIV 2020 (50%) | 12 299,46 € |
| | | Commune (20%) | 4 919,78 € |
| TOTAL | 24 598,92 € | TOTAL | 24 598,92 € |

Charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention correspondantes et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ENFANCE / JEUNESSE

Tarifs périscolaires pour la rentrée scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse qui informe le Conseil Municipal du mode de calcul du coût d'un repas pour les usagers du restaurant scolaire : prise en compte des données extraites du compte administratif de l'année N-1 (les données de l'année en cours n'étant pas tangibles et les structures ont été fermées ou ont vu leur activité diminuer pendant plusieurs mois en lien avec la crise sanitaire), augmentation de 0,20 euros du prix du repas acheté par la commune au 1^{er} janvier 2020 (marché prévoyant une montée en charge de la part des produits labellisés et/ou issus de l'agriculture biologique dans les repas des usagers d'ici à 2022 pour répondre aux objectifs de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable ; cahier des charges élaboré en lien avec l'association des parents d'élèves), quelques règles élaborées lors des précédentes mandatures : répartition du coût entre l'usager (60%) et le contribuable (40%) ; répartition de la hausse des tarifs entre l'usager (50%) et le contribuable (50%). Il informe également le Conseil Municipal que la hausse des tarifs constatés au 1^{er} janvier de l'année N est répercutée uniquement au 1^{er} septembre de l'année N et que cela représente une charge pour la commune. Il poursuit en évoquant plusieurs simulations effectuées par les commissions finances et éducation enfance jeunesse avec pour objectif d'augmenter les tarifs de 0,10 euros. Il fait état d'une réunion ayant eu lieu hier soir avec l'association des parents d'élèves pour les informer et échanger sur les orientations prises par la commune. Il évoque notamment l'engagement pris auprès de l'association des parents d'élèves d'étudier la révision des grilles tarifaires des services périscolaires. Il propose qu'une communication soit élaborée à destination des usagers en vue de les informer sur les coûts du restaurant scolaire. Il présente ensuite les tarifs des autres structures d'accueil périscolaires et extrascolaires pour lesquelles il propose de ne pas les augmenter à ce stade. Après avoir pris note des tarifs proposés, après avoir échangé notamment sur le nombre d'enfants hors commune accueillis dans les structures ainsi que sur la demande de parents d'enfants scolarisés à l'école privée Notre Dame, habitant hors commune, de bénéficier des tarifs communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des services périscolaires et extrascolaires établis, applicables à partir du 1^{er} septembre 2020, comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE :

| Quotient familial | Tarifs en vigueur | Tarifs proposés |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| 1 à 300 | 1,97 € | 1,97 € |
| 301 à 700 | 3,16 € | 3,20 € |

| | | |
|--------------|--------|--------|
| 701 à 1499 | 3,62 € | 3,72 € |
| 1500 et plus | 3,67 € | 3,80 € |
| Autres | 3,67 € | 3,80 € |

Tarif du repas « adulte » : 6,00 euros T.T.C. (au lieu de 5,89 euros).

Tarif unique établi à 1,97 euros pour les enfants faisant l'objet d'un P.A.I.

SECTEUR JEUNES :

La cotisation est de 30 euros par an. Cette cotisation est due quelle que soit la période d'inscription de l'enfant au secteur jeunes CAP'J dans l'année.

PEDT :

Tarifs appliqués aux enfants fréquentant le PEDT à l'école élémentaire :

| Quotient familial modifié | Tarifs proposés |
|---------------------------|-----------------|
| 1 à 300 | 0.97 € |
| 301 à 700 | 1.02 € |
| 701 à 1499 | 1.22 € |
| 1500 et plus | 1.30 € |
| Autres | 1.30 € |

ACCUEILS PERISCOLAIRES MATERNEL ET ELEMENTAIRE :

| Quotient familial modifié | Tarifs proposés Matin | Tarifs proposés Soir |
|---------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1 à 300 | 1.40 € | 1.95 € |
| 301 à 700 | 1.43 € | 2.13 € |
| 701 à 1499 | 1.80 € | 2.50 € |
| 1500 et plus | 1.85 € | 2.55 € |
| Autres | 1.85 € | 2.55 € |

Application d'une majoration des tarifs (pour retards répétés des parents) de 10 euros par passage et par enfant. Les modalités d'application sont définies dans le règlement intérieur des accueils périscolaires.

ALSH "PLANETE RECRE":

Journée entière

| Quotients familiaux | 0-300 | 301-560 | 561-749 | 750-999 | 1000-1499 | 1500 et + |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Commune | 5.8 € | 7.0 € | 8.4 € | 10.1 € | 12.1 € | 14.5 € |
| Hors commune | 14.8 € | 16.0 € | 17.4 € | 19.1 € | 21.1 € | 23.5 € |

Demi-journée (mercredi après-midi)

| Quotients familiaux | 0-300 | 301-560 | 561-749 | 750-999 | 1000-1499 | 1500 et + |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Commune | 2.3 € | 2.7 € | 3.2 € | 3.9 € | 4.7 € | 5.6 € |
| Hors commune | 3.0 € | 3.5 € | 4.2 € | 5.1 € | 6.1 € | 7.3 € |

Journée P.A.I. avec panier repas

| Quotients familiaux | 0-300 | 301-560 | 561-749 | 750-999 | 1000-1499 | 1500 et + |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Commune | 3,5 € | 4,7 € | 6,1 € | 7,8 € | 9,8 € | 12,2 € |
| Hors commune | 12,5 € | 13,7 € | 15,1 € | 16,8 € | 18,8 € | 21,2 € |

Application d'une majoration forfaitaire de 10 euros en plus du tarif payé par la famille en cas d'inscription ou d'annulation de la présence de l'enfant dans le délai fixé dans le règlement intérieur de la structure (soit 48 heures ouvrées en période scolaire et 5 jours ouvrés en période de vacances scolaires, avant le jour d'ouverture de la structure, hors samedi, dimanche et jour férié).

Modification des règlements intérieurs des structures d'accueils périscolaires

Arrivée de Madame MOREAU-VILLATTE à 19h43.

Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'éducation à l'enfance et à la jeunesse conserve la parole et informe le Conseil Municipal des propositions de modifications des règlements intérieurs des structures d'accueil périscolaires, à savoir fixer le délai de réservation au centre de loisirs PLANETE RECRE pour les vacances scolaires à une semaine (ou 5 jours ouvrés) hors samedi, dimanche et jour férié. Pour la période estivale, les inscriptions sont closes une semaine (ou 5 jours ouvrés) avant le premier jour de fonctionnement du mois de juillet et une semaine (ou 5 jours ouvrés) avant le premier jour de fonctionnement du mois d'août ; demander une pièce justificative aux parents ayant des enfants en situation de handicap ; modifier les jours d'ouverture du secteur jeunes : ouverture de la structure certains samedis en période scolaire, de 15h à 17h suivant les projets ; modifier le délai d'inscription pour le secteur jeunes CAP'J : délai fixé à une semaine à l'avance hors week-ends et jours fériés pour toutes les vacances scolaires. Pour la période estivale, les inscriptions sont closes une semaine (ou 5 jours ouvrés) avant le premier jour de fonctionnement du mois de juillet et une semaine (ou 5 jours ouvrés) avant le premier jour de fonctionnement du mois d'août. Après avoir eu communication du guide de rentrée scolaire 2020/2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux règlements intérieurs tels que retranscrits dans le guide de rentrée scolaire 2020/2021 qui sera communiqué aux parents d'élèves à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire remercie le travail réalisé par les commissions sur ce sujet.

RESSOURCES HUMAINES

Mission de contrôle / réalisation des dossiers CNRACL : convention avec le centre de gestion de la fonction publique de la Vienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours au service du centre de gestion pour accomplir une mission de contrôle et de réalisation des dossiers de retraite des agents CNRACL. Il fait état d'une lettre du centre de gestion proposant à la commune de signer une nouvelle convention pour la période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Après avoir délibéré et échangé notamment sur les tarifs appliqués par le centre de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Création d'un emploi d'animateur périscolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse qui informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un dispositif INNOV JEUNE par la CAF de la Vienne. Il explique les objectifs de la collectivité, notamment le souhait de développer la fréquentation du secteur jeunes, la nécessité de renforcer le personnel d'encadrement de cette structure et de faire évoluer les missions du secteur jeunes (développer le principe d'aller rencontrer les jeunes présents sur différents points du territoire, en horaires décalés y compris le samedi). Il précise qu'il s'agit d'une expérimentation qui devra faire l'objet d'une évaluation. Après avoir échangé sur cette proposition notamment sur le fait qu'elle garantit une continuité de fonctionnement de la structure, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'animateur périscolaire, à temps complet, rémunéré selon le grade d'adjoint d'animation et le régime indemnitaire du groupe C2, avec une prise d'effet au 3 septembre 2020.

Monsieur Alain BARRAUD et Monsieur le Maire estiment que la commune peut être fière des personnels périscolaires pour la qualité des animations proposées et l'implication dont ils font preuve dans l'animation des structures communales.

Création/suppression d'un poste d'animatrice périscolaire et mise à jour du tableau des effectifs communaux

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter une proposition de modification de temps de travail d'un agent qui a demandé un changement de poste pour des raisons de santé. Il précise que cette demande entraîne une diminution de moins de 10% (de 30 à 28 heures par semaine). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification proposée, la suppression du poste d'animateur et référent des

accueils périscolaires à temps non complet (30heures par semaine annualisées), de créer un poste d'animateur périscolaire à temps non complet (30heures par semaine annualisées) et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020 et charge Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

CTM – service Espaces verts : création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Monsieur le Maire conserve la parole et informe le Conseil Municipal de l'emploi actuel d'une personne travaillant en renfort d'équipe au sein du service « espaces verts » des services techniques. Il ajoute que cette personne donne satisfaction au responsable du service et propose de créer un emploi d'agent polyvalent en espaces verts, à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2020, rémunéré sur un grade d'adjoint technique indice brute 350 indice majoré 327 et le régime indemnitaire (IFSE et CIA) du groupe fonction C2. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent polyvalent en espaces verts, à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2020, rémunéré sur un grade d'adjoint technique indice brute 350 indice majoré 327 et le régime indemnitaire (IFSE et CIA) du groupe fonction C2. Ce poste pourra être pourvu par la voie contractuelle.

Création d'un emploi pour assurer l'ouverture et la fermeture de l'église communale et des cimetières communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours à une personne pour assurer l'ouverture et la fermeture des cimetières et de l'église de la commune depuis quelques années. Il précise que le contrat de cette personne arrive à échéance au 31 décembre 2020. Il propose de signer un nouveau contrat à durée déterminée pour trois ans à partir du 1^{er} janvier 2021, à temps non complet (365 heures par an), rémunéré sur la base d'un grade d'adjoint technique indice brute 350 indice majoré 327 et le régime indemnitaire (IFSE et CIA) du groupe fonction C2. Il propose également que cette personne puisse effectuer le contrôle de température des congélateurs et des réfrigérateurs de la banque alimentaire dès que l'on aura connaissance du rythme de ces mesures et des températures de consignes à respecter. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de reconduire à partir du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de trois ans, l'emploi à temps non complet (365 heures par an) destiné à assurer l'ouverture et la fermeture des cimetières et de l'église de la commune, rémunéré sur la base du grade d'adjoint technique indice brute 350 indice majoré 327 et le régime indemnitaire (IFSE et CIA) du groupe fonction C2.

URBANISME

Acquisitions foncières dans le secteur des Gains ouest

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain BARRAUD, adjoint à l'urbanisme, qui informe le Conseil Municipal du classement en zone AU2 de terrains, situés dans le secteur ouest des Gains, destinés à accueillir un nouveau lotissement, après modification du Plan Local de l'Urbanisme. Il ajoute qu'une réunion a eu lieu avec les propriétaires des terrains et que certains d'entre eux ont déjà accepté de céder leurs terrains à la commune. Il propose au Conseil Municipal d'acquérir deux terrains cadastrés AS 86 d'une surface de 3324 mètres carrés et AS 89 d'une surface de 960 mètres carrés pour lesquels les propriétaires ont donné leur accord pour un prix de cession de 7 euros le mètre carré, hors frais notariés. Après avoir échangé notamment sur le prix d'achat pour la commune (prix qui ne comprend pas le coût des sondages et des fouilles archéologiques), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des terrains cadastrés AS 86 d'une surface de 3324 mètres carrés et AS 89 d'une surface de 960 mètres carrés au prix de 7 euros le mètre carré, hors frais notariés à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Retour sur les délégations de M. le Maire

Délégation n°3° de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (Marché public)

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant estimatif H.T. du besoin est inférieur à 500 000 euros pour les marchés de travaux et aux seuils définis à l'article

L 2124-1 du code de la commande publique pour les autres marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

| Décision | Date | Objet | Nom attributaire | Montant H.T. |
|-------------|-----------------|---|----------------------------|-----------------|
| Décision 25 | 7 juillet 2020 | Marché de fourniture et pose de menuiseries extérieures en aluminium : attribution | OCIH | 32 313,00 euros |
| Décision 26 | 7 juillet 2020 | Marché de réfection partielle du revêtement bitumeux de la cour de récréation de l'école élémentaire Marcel Jolliet : attribution | ARLAUD IRRIBARREN | 11 885,99 euros |
| Décision 27 | 7 juillet 2020 | Marché de réfection de la couverture d'un bâtiment communal situé 1 rue des Hospitaliers : attribution | SAS Jean Robert | 24 598,92 euros |
| Décision 28 | 7 juillet 2020 | Marché d'achat et maintenance de 3 imprimantes multifonctions : attribution | CENTRAL COPIE | 9 227 euros |
| Décision 29 | 7 juillet 2020 | Marché d'achat d'un fourgon utilitaire d'occasion avec reprise d'un ancien : attribution | ARPOULET UTILITAIRES | 16 875 euros |
| Décision 30 | 10 juillet 2020 | Représentation de la revue « Tentations parisiennes » à l'Espace Mérovée | Compagnie « Spectacle 86 » | 2 578 euros ttc |
| Décision 31 | 13 juillet 2020 | Licence Sophos antivirus et licence Sophos Crypto Guard pour le serveur et les postes informatiques de la mairie (soit 26 postes informatiques) | RSI | 1 565,40 euros |

Délégation n°7° de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (Marché public)

« De prononcer la délivrance et la reprise des concessions échues dans les cimetières (hors concession en état d'abandon relevant d'une procédure de reprise spécifique) »

- Concessions de cimetière, entre le 29 juin 2020 et le 16 juillet 2020 :
 - ✓ Décision n°32 du 13 juillet 2020 : 1 concession perpétuelle (n° A-610) pour un montant de 450 euros.

POINTS POUR INFORMATION

Intercommunalité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission générale et des finances qui aura lieu demain soir et du conseil communautaire le 24 juillet.

A Saint-Georges-lès-Baillargeaux, le 20 juillet 2020

Le Maire
Eric GHIRLANDA

